

Speedmeeting Rudologia

Nancy

06.11.2025



Vos Responsables en région :

Les responsables régionaux sont accompagnés de chargé.e.s de mission



Plus de 10 ans d'expérience

é

Création d'Eco-mobilier

2011

2012



Agrément
pour les meubles et la
litière usagés (DEA)



Agrément
pour les couettes, oreillers,
coussins, sacs de couchage

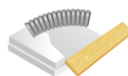
2018



Agrément
pour les jeux et jouets (JJ)



Agrément pour les articles de
bricolage et de jardin (ABJ)



Agrément pour les produits et
matériaux de construction du
bâtiment (PMCB)



Agrément
pour les articles de
décoration textile

2023



ecomaison

Déploiement de
solutions de collecte
de recyclage pour
**tous les objets et
matériaux de la
maison**

Chiffres clés 2024

PRÈS DE
12 000
POINTS DE COLLECTE



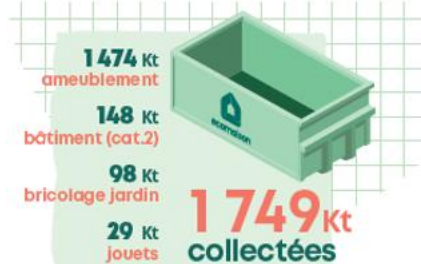
6 200 déchèteries publiques
3 900 distributeurs et enseignes
1 060 acteurs solidaires
360 déchèteries professionnelles
250 points ponctuels

UN POINT DE
COLLECTE
POUR TOUS
LES FRANÇAIS

À MOINS DE 15 KM

Maillage
grand public
10 110
accessibles
aux ménages

Maillage
Professionnels
9 000
accessibles
aux professionnels



LES PRODUITS COLLECTÉS
deviennent
des matières
recyclables
ou de l'énergie

800 Kt
bois

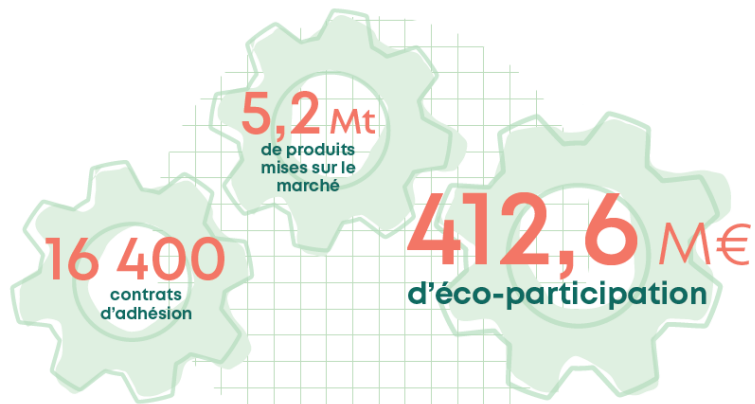
340 Kt
combustible solide
de récupération (CSR)

41 Kt
mousses

34 Kt
ferraille

27 Kt
plastiques

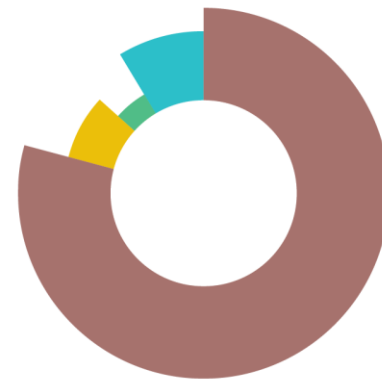
Chiffres clés 2024



ÉVOLUTION DES
ADHÉRENTS

12 600
entreprises
adhérentes

Contributions



327,2 M€
Ameublement

31,1 M€
Bâtiment (cat.2)

19,7 M€
Bricolage et jardin

34,6 M€
Jeux et jouets

QUANTITÉS
DES PRODUITS
MIS EN MARCHÉ
PAR FILIÈRE

2637 Kt

AMEUBLEMENT

2045 Kt

BÂTIMENT

351 Kt

BRICOLAGE-JARDIN

149 Kt

JOUETS

sommaire

01

**Actualités des
Contrats
Ecomaison**

02

**Consignes de
tri des filières**

03

**Soutiens et
déclarations**

DEA : Déchets d'Éléments d'Ameublement
ABJ : Articles de Bricolage-Jardin non thermiques
JJ : Jeux, Jouets non électriques/électroniques
PMCB : Produits et Matériaux de la Construction et du Bâtiment

1

Actualités des contrats Ecomaison



Nouveau contrat DEA : rappel des changements de barèmes

	Contrat 2018 – 2023	Contrat 2024 – 2029
Collecte séparée – Forfait	2 500 €/déchèterie	3 050 €/contenant
Collecte séparée – Variable	20 €/t	24,4 €/t
Collecte non séparée – Forfait	1 250 €/déchèterie	1 525 €/déchèterie
Variable recyclage	65 €/t (déchèterie) 115 €/t (PAP)	79 €/t (déchèterie)* 140 €/t (PAP)*
Variable valorisation	35 €/t (Bois) et 60 €/t (TV) 80 €/t (PAP)	43 €/t (déchèterie)* 98 €/t (PAP)*
Zone réemploi	/	200 €/déchèterie
Communication	0,10 €/an/hab.	0,01 €/an/hab.

*Application selon les règles d'éligibilité de l'agrément :

- BOIS : 51 % recyclage et 90 % valorisation totale (2 conditions à remplir)
- TOUT-VENANT et PORTE-A-PORTE : 90 % valorisation totale (1 condition à remplir)

Le périmètre ABJ : 2 éco-organismes agréés sur les Cat. 3&4



Catégorie 1

Outillages
du peintre



Catégorie 2

Machines et appareils
motorisés thermiques



Catégorie 3

Matériels de bricolage,
dont l'outillage à main



Autres produits et matériels destinés à l'entretien
et l'aménagement du jardin



Catégorie 4

Produits et matériels destinés à
l'aménagement du jardin



21 avril 2022 :
agrément
Ecomaison

21 déc 2023 :
agrément
Valobat

21 oct 2024 :
agrément
OCABJ

Liste de visuels non exhaustive



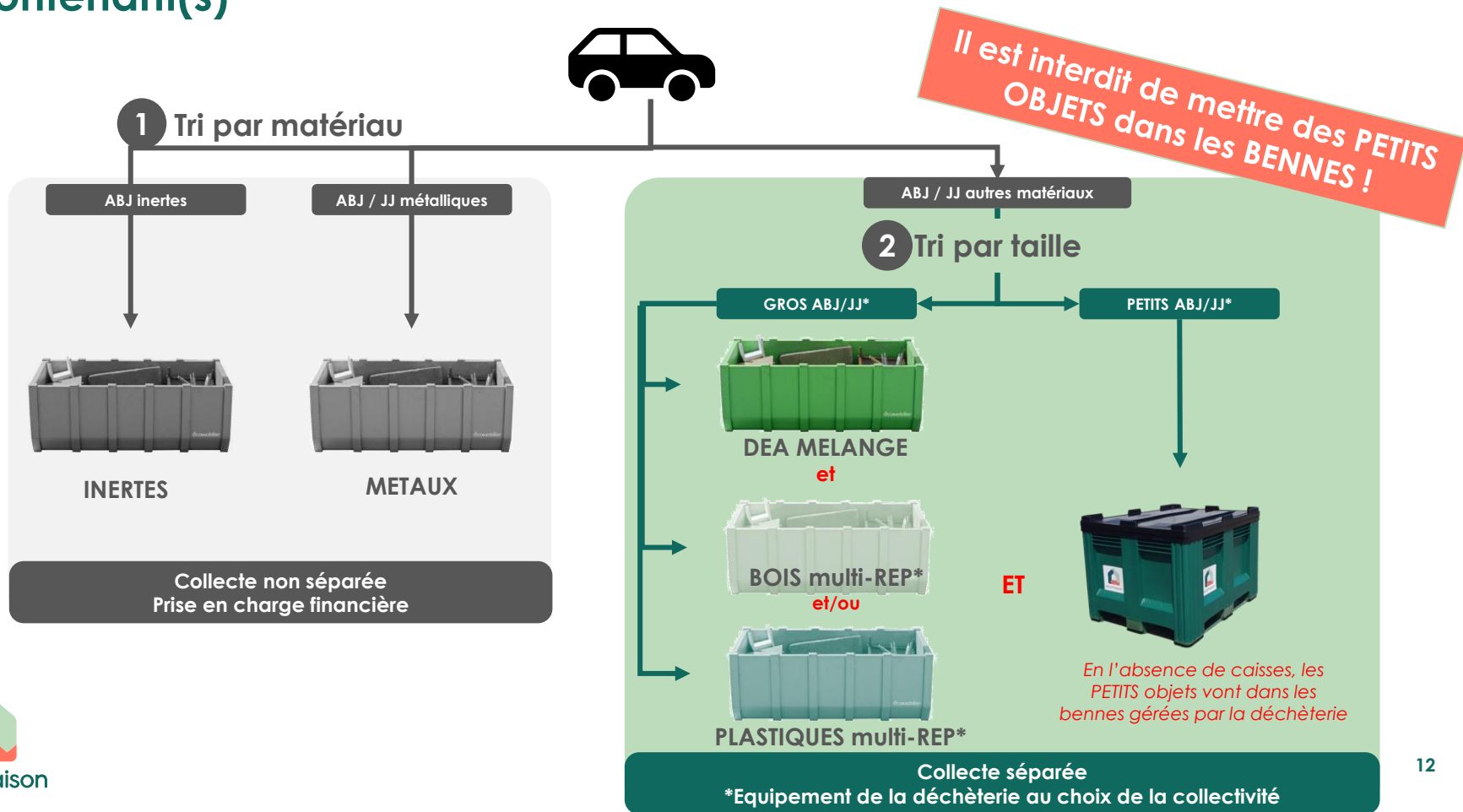
Exclusions : ornements décoratifs, appareils exclusivement professionnels, quincaillerie, aménagements maçonnés, produits DEEE

Contractualisation nouveau contrat ABJ

- **Collectivités qui ont basculé chez Valobat** : mail d'information envoyé en mars 2025
- **Nouvelle délibération au profit des deux éco-organismes agréés** (même si vous restez avec Ecomaison)
- **Gestion des caisses palettes** reste chez Ecomaison (mandat Valobat)
- **Signature des contrats** avec effet rétroactif au 1^{er} janvier 2024 pour les soutiens
- **Signature sur l'Extranet Ecomaison** (pour les collectivités restant avec Ecomaison)

Pensez à
mettre à jour
TERRITEO !

Schémas de collecte ABJ/JJ : cas d'une déchèterie équipée en contenant(s)



Nouveautés contrat ABJ

Type de soutien		Montant de base
Nouveau	Soutien forfaitaire (benne)	Rappel montant 2023 : 2500€ - 2700€ pour benne 30m3 - 1350€ pour benne <30m3
Maintien	Soutien variable (benne)	Rappel montant 2023 : 20€ / t - 20€ / t
Maintien	Soutien forfaitaire (caisses palettes)	Forfait annuel de 150€ à répartir entre 1 ou 2 filières ABJ/JJ
Maintien Evolution	Soutiens variables au recyclage pour les ABJ collectés par la Collectivité	- Bois : 65€/t - Inertes : de 5€ à 19€/t - Ferrailles : 0€/t - Porte-à-porte : 115€/t
Maintien	Soutiens variables à la valorisation énergétique R1 pour les ABJ collectés par la Collectivité	- Bois : 35€/t - Mélange : 60€/t - Porte-à-porte : 80€/t
Maintien	Zone réemploi	Forfait annuel de 100€ à répartir entre 1 ou 2 filières ABJ/JJ
Nouveau	Communication (à la mise en place de caisses palettes)	Forfait de 100€ à répartir entre 1 ou 2 filières ABJ/JJ

Le périmètre Jeux/Jouets (JJ)

Jouets



Figurines d'actions



Jeux de construction



Poupées



Peluches



Jouets premier âge



Véhicules miniatures



Arts créatifs



Jouets d'exploration et autres jouets

Jeux de plein air



Bicyclette jouet



Porteurs



Jouets sportifs



Jouets d'été



Jouets du jardin

Jeux de société



Jeux de société



Puzzles



Maquettes

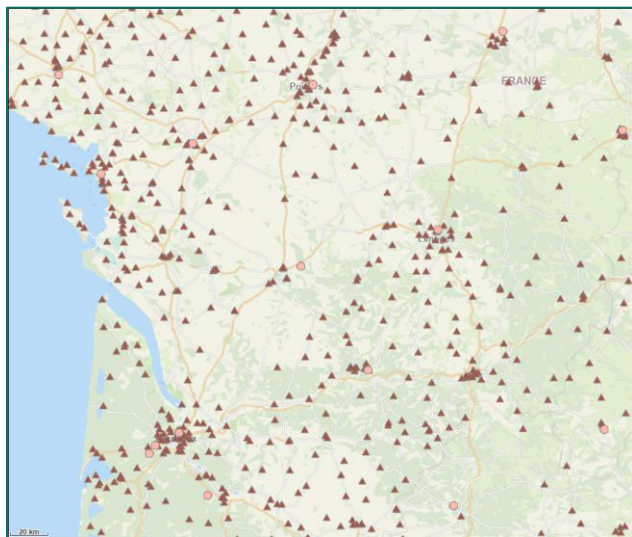
Jouets cadeau



Exclusions : articles d'écriture/dessin et produits DEEE

Dysfonctionnement systématique en cas de **présence de DEEE** :
Risque incendie, impact sur la collecte

Les caisses palettes



- ▶ Chartées Ecomaison – Dimensions : 1m x 1m x 1m30 – 600 L
 - ▶ **2 à 6** caisses palettes par déchèterie à mettre prioritairement à couvert
 - ▶ Livrées **avec** couvercle : les **couvercles restent sur place lors des rotations**
 - ▶ Demandes d'enlèvements à effectuer via l'Extranet – délais d'enlèvement : **2 à 5 jours ouvrés** selon le nombre de caisses palettes
-
- ▶ A date, près de **3 700 points** dotés de caisses palettes
 - ▶ En 2024 : plus de **3 300 T** collectées, dont
 - ▶ **580 T** collectées en région Nouvelle-Aquitaine
 - ▶ **485 T** collectées en région Auvergne-Rhône-Alpes
 - ▶ **240 T** collectées en région Centre-Val-de-Loire
 - ▶ **230 T** collectées en région Pays-de-la-Loire
 - ▶ **180 T** collectées en région Occitanie

N'hésitez pas à revenir vers vos interlocuteurs régionaux si vous souhaitez mettre en place des caisses palettes sur vos déchèteries

Moratoire PMCB

- **Moratoire** : Ecomaison salue la décision de la ministre de la Transition écologique Agnès Pannier-Runacher qui appelle à une concertation approfondie avec l'ensemble des acteurs concernés pour construire une filière viable économiquement et adaptée aux réalités du terrain.

- Consultation des différents acteurs de la filière par le Ministère : avril – juillet 2025
- Ministère charge l'OCAB de faire des propositions, nouvelle phase de concertation a débuté le 25 août. Une première restitution a eu lieu fin septembre → la concertation est prolongée
- Objectif de publication des décrets modificatifs fin 2025

► Priorités Ecomaison :

- Stabiliser le cadre réglementaire en donnant de la visibilité sur du long terme aux entreprises
- Clarifier les règles d'assujettissement à la contribution de certains matériaux
- Optimiser le maillage des points de collecte, pour qu'il soit efficient économiquement et géographiquement suffisant
- S'accorder sur une progressivité de la montée en puissance pour une filière soutenable économiquement

Le ministères de la Transition écologique et de l'Economie ont réagréé l'OCAB le 30 juillet 2025 jusqu'au 31 décembre 2027

Le rythme de contractualisation va être adapté pour tenir compte du contexte de refondation de la REP (Comité de concertation le 05/11/25)

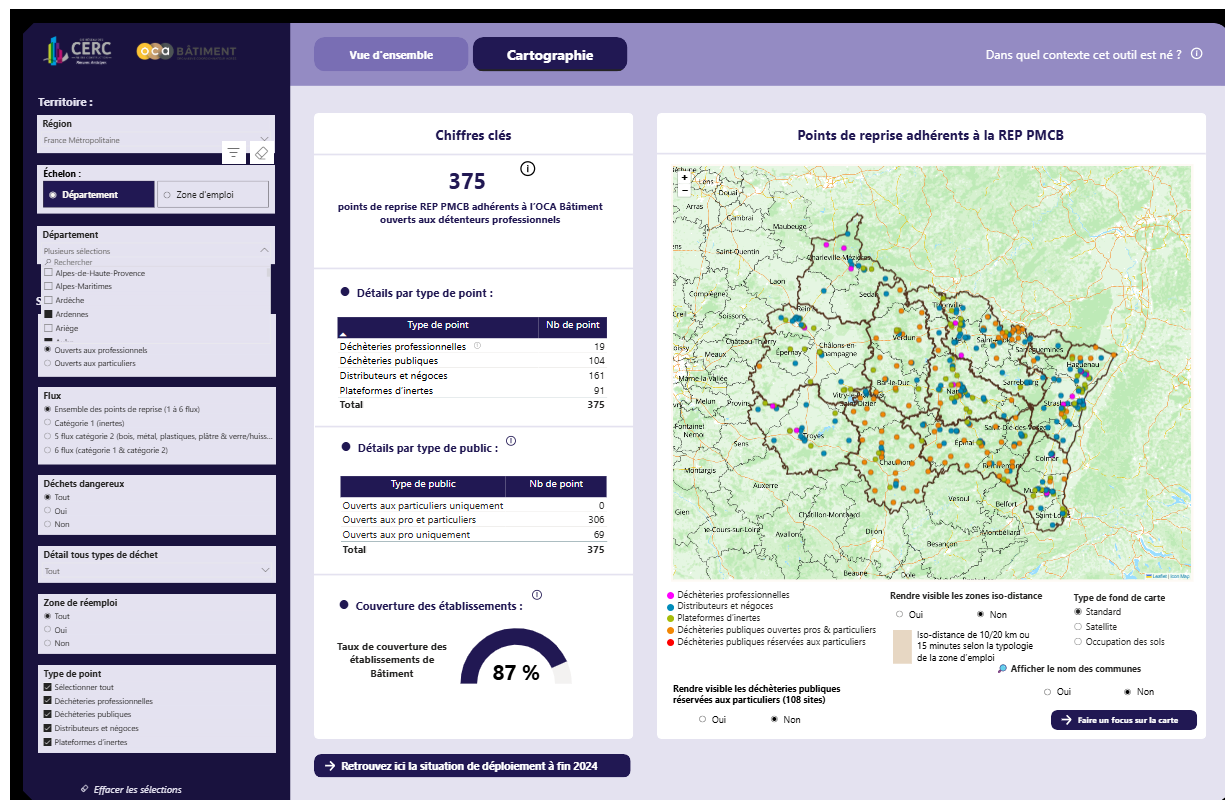
Rappel : Motifs de non-réagrément de l'OCAB (la décision du 23 janvier 2025) :

- Non mise à jour des formules d'équilibrage entre les éco-organismes agréés
- Absence de calendrier de mise en œuvre opérationnelle de l'outil unique conjoint de traçabilité des déchets (DECLAREO)
- Absence d'outil unique conjoint pour les détenteurs

Cartographie des points de reprise PMCB

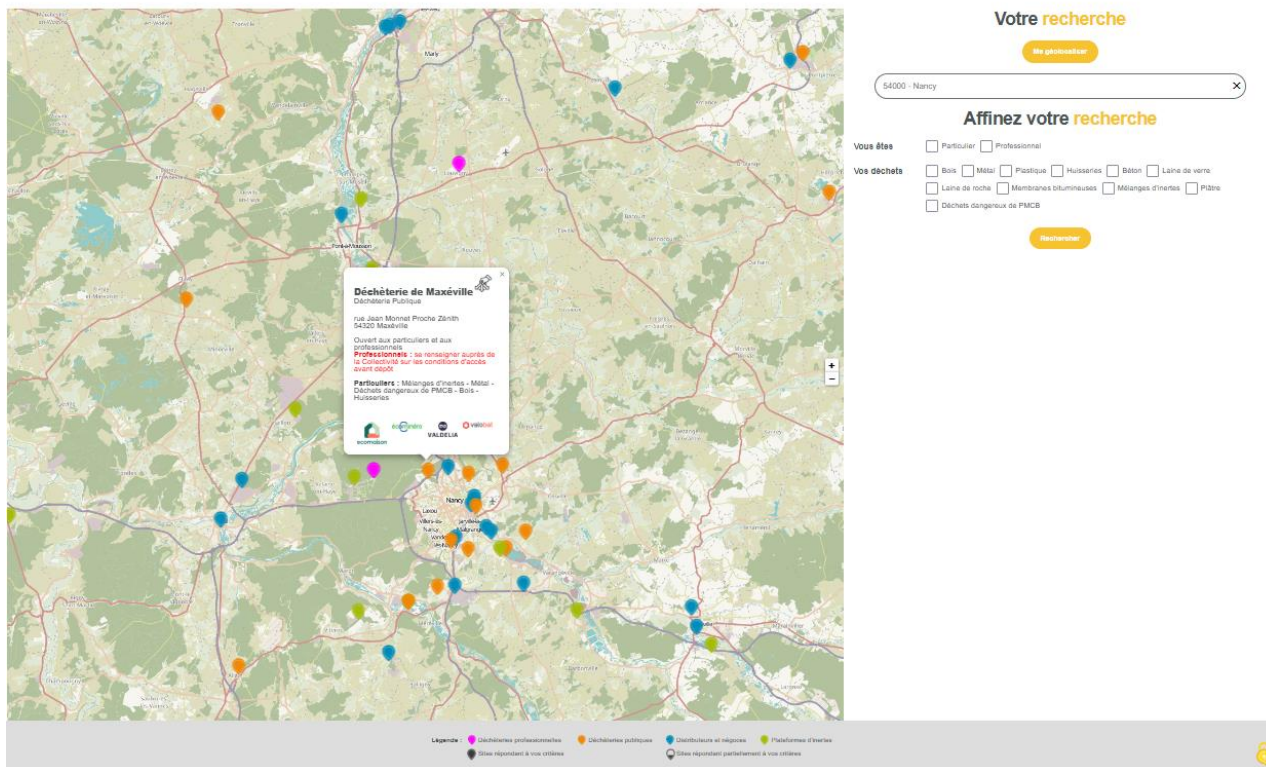
[Lien vers le site
CERC](#)

- Un outil interactif de cartographie des points de maillage par le réseau CERC (Observatoires régionaux de la filière Construction) :



Cartographie des points de reprise PMCB

- Une cartographie mise à jour régulièrement, des points de reprise, par flux, accessibles gratuitement (sous conditions) aux professionnels, sur le site de l'OCAB : <https://oca-batiment.org/>

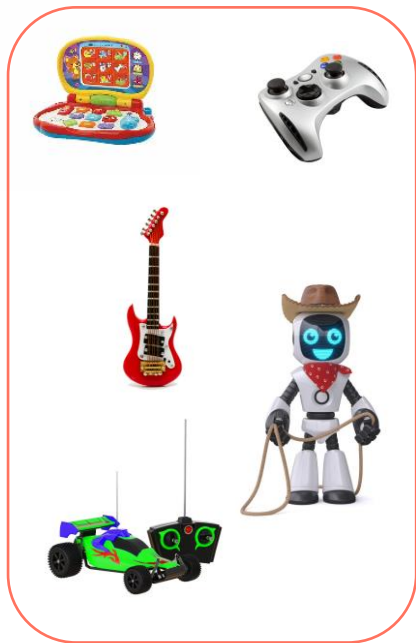


2

Consignes de tri



ATTENTION : interdiction des éléments électriques, électroniques et thermiques



**Ne pas mettre dans le(s)
contenant(s) Ecomaison
A orienter vers la filière DEEE**

- ▶ Tous les jouets électroniques, électriques et à pile ou batterie doivent être orientés dans la filière DEEE
- ▶ Risque d'incendie important si dépôt dans la(les) benne(s) Ecomaison (batterie au lithium notamment)
- ▶ Les appareils motorisés thermiques doivent être orientés vers la filière adéquate



**Ne pas mettre dans le(s)
contenant(s) Ecomaison
A orienter vers la filière ABJ
thermiques**





Benne « BOIS MULTIREP » - DEA + ABJ + JJ + PMCB

Uniquement bois massif ou en panneaux de particules

Bois PMCB



Mobilier intérieur et extérieur en Bois



Gros Bricolage/Jardin



+80
cm

Gros Jouets



+80
cm



Option : Caisse
Palette PETITS OBJETS
ABJ / Jouets



+ Jeux et ABJ
< 80 cm



Bois – À ne pas déposer dans la benne BOIS multiREP

Bois créosoté = traité à la créosote



Peinture au plomb = T-Venant

Difficile à savoir, l'usager peut vous en informer lors du dépôt

Bois de coffrage,
étaisements souillés



Liège



Bois alvéolaire



A mettre à
disposition des
usagers

Palettes



Cagettes



ecomaison

Filière ABJ

Osier



Bambou



Interdits

- Bois créosoté (poteaux, traverses)
- Éléments avec peinture au plomb

Indésirables *

- Palettes, bois de coffrage, étaieement
- Déchets de production
- Déchets verts, paille, osier, liège, bambou
- Bois contaminés (mérule, ...), bois pourris, échauffés, bois alvéolaire (à mettre dans la benne résiduelle)
- ...

* Accepté en quantité négligeable



Bois – À ne pas déposer dans les bennes BOIS → Benne « ameublement »

Meubles avec miroir



Meubles avec de la faïence



Meubles avec du rembourrage



Meubles avec du verre



Meubles en Bambou



Meubles en osier



Meubles en rotin





Benne « PLASTIQUES MULTIREP » - DEA + ABJ + JJ + PMCB

Plastiques PMCB



Mobilier intérieur et extérieur en plastique



Gros bricolage et jardin



+80
cm

Gros jouets



+80
cm



Option : Caisse
Palette PETITS OBJETS
ABJ / Jouets



< à 80 cm

DEA MULTIMATERIAUX – À déposer dans la benne objets de la maison multi-matériaux

Hors bois

Mobilier intérieur et extérieur



Articles de décoration textile :
Tapis intérieurs et extérieurs /
stores



Literie



Bricolage et Jardin Jouets



+ 80
cm

Couettes, oreillers, rideaux et voilages

À ensacher en
amont dans le sac
de collecte dédié



Articles de décoration
textile : Rideaux et
voilages



Caisses Palettes PETITS OBJETS ABJ & Jouets



Jeux & ABJ
< à 80 cm



DEA MULTIMATERIAUX – À déposer dans la benne objets de la maison multi-matériaux

Hors bois et hors plastiques

Mobilier intérieur et extérieur



Articles de décoration textile :
Tapis intérieurs et extérieurs / stores



Literie



Bricolage et Jardin



+ 80 cm

Jouets



+ 80 cm

Couettes, oreillers, rideaux et voilages

À ensacher en amont dans le sac de collecte dédié



Articles de décoration textile : Rideaux et voilages



Caisses Palettes PETITS OBJETS ABJ & Jouets



Jeux & ABJ
< à 80 cm



Tri pour les DEA, Jouets et ABJ non thermiques en métal et inerte

- Les DEA en métal sont orientés vers la benne métaux.
- Les jouets et articles de bricolage-jardin en métal continuent d'être orientés vers la benne métaux.
- Les articles de bricolage et du jardin inertes continuent d'être orientés vers la benne/alvéole inertes.

DEA en métal



Benne métaux

Jouets en métal



Benne métaux

Articles de
bricolage et
jardin en métal



Benne métaux

Articles de
bricolage et jardin
inerte



Benne/alvéole
inertes

INTERDITS Filières Ecomaison :



Articles de Sport
et Loisirs (ASL)



DEEE

Textiles, Valises,
Maroquineries



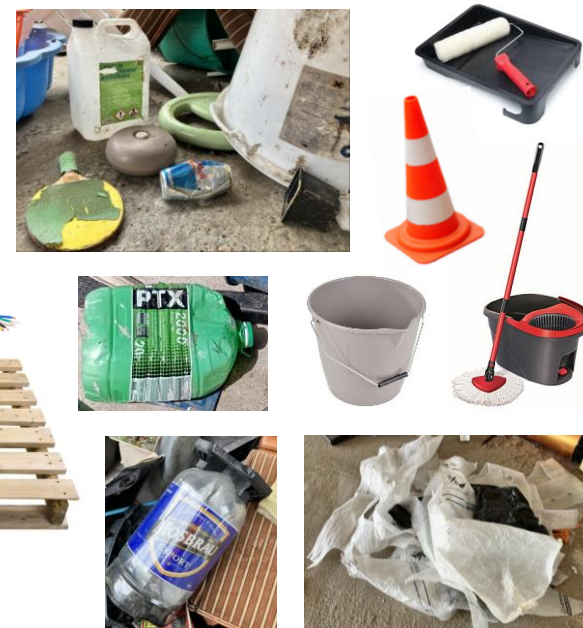
Emballages



Puériculture



Divers & « poubelliers »



Zoom sur les CP – À déposer dans les caisses palette objets et matériaux de la maison

- 80
cm

Bricolage et Jardin



jardinière
et pot



outil de
bricolage



outil de jardin



jeu de
société



jouet



peluche



outil de
peinture



outil
thermique/électrique



pot
horticole



produit
électronique



pile et
batterie



Ecomaison réemploie et recycle les objets et matériaux de la maison.



ecomaison

**Connaître
les produits couverts**



DEEE, Piles et Batteries ne sont pas acceptés dans ces contenants et doivent être dirigés vers les filières DEEE.
Les pots horticoles ne sont pas autorisés

Focus sur les Pots de fleur & Jardinières (Bois et Plastique)



► Les pots de fleur « **décoratifs** » (+ cache-pots) et les jardinières font partie de la filière **ABJ**

> 80 cm

► Ces flux sont à orienter en priorité :

► vers la **zone réemploi** de la déchèterie s'ils **sont en bon état**

► vers les **bennes Ecomaison** si taille > 80 cm

► **Option** : vers la **caisse palette Ecomaison** si taille < 80 cm

Option
< 80 cm



Mise à jour des consignes de tri huisserie : amiante

Voir la version en ligne



Mise à jour des consignes de tri huisserie sur vos points de collecte

Chers partenaires collectivités,

Dans le cadre de votre contrat PMCB, vous avez **mis en place la collecte des huisseries sur une ou plusieurs de vos déchèteries** avec Ecomaison comme éco-organisme opérationnel.

Suite à des **signalements** par les centres de traitement de présence potentielle d'amiante dans ce flux, des **mesures conservatoires doivent être mises en place afin de préserver les différents intervenants sur la gestion de ce flux**. Une étude est en cours afin de préciser les huisseries impactées par cette thématique. Nous ne manquerons pas de revenir vers vous pour vous tenir informé de l'évolution de la situation.

Vous trouverez ci-joint la **mise à jour des consignes de tri OCAB** applicable à ce flux huisseries sur vos points de collecte, et ce, dès à présent.

Comptant sur la bonne application sur vos déchèteries des consignes ci-après : 📌

Mise à jour consignes de tri Huisserie

- Signalement de la présence potentielle d'amiante dans les huisseries
- Mesures préventives visant à sécuriser l'ensemble des acteurs de la collecte et du traitement du flux
 - Accepter les menuiseries dont l'année de fabrication est postérieure à 1997
 - Le cas échéant : s'adresser à une installation agréée pour le traitement de l'amiante

Mesures temporaires en attendant de clarifier la situation (étude en cours)



Couettes, oreillers, rideaux et voilages

► Comment cela fonctionne ?

- Pour garantir une protection optimale de ces produits et valoriser au mieux les matériaux un **ensachage** est nécessaire
- Les sacs sont à nouer et à **mettre en benne DEA** pour permettre le recyclage et/ou la valorisation des couettes et oreillers, rideaux et voilages

► Porte sache de nouveaux disponibles

- Pour les demander : Via « Mes contrats/Suivi des contenants » puis « Demande de contenant de pré-collecte » + doublon à la chargée de mission (Mélissa LAURENT)

► Comment commander les sacs ?

- Via l'Extranet : « Mes demandes d'enlèvement » / « demande d'outils »

Les produits acceptés dans le sac

Couette, couette pour enfant, édredon, oreiller, oreiller ergonomique, oreiller de voyage, traversin, polochon, coussin (y compris coussin à recouvrir), sac de couchage, sur-matelas ne comportant pas d'âme en mousse / latex ou ressort, coussin pour animaux domestiques, relève matelas

Rideaux et voilages, décorations textile (macramé, guirlande en tissus)

Les produits non acceptés dans le sac

Linge de lit : **plaid, couverture**, couvre-lit, dessus de lit, boutis, chemin de lit, tapis, tour de lit, gigoteuse, alèse, protège-matelas, drap housse, drap plat, housse de couette, taie d'oreiller, protège-oreiller, cache-sommier, textile d'habillement, tapis de salle de bain.

Couettes, oreillers,
rideaux et voilages

A ensacher en
amont dans le sac
de collecte dédié



Articles de décoration
textile : Rideaux et
voilages



3

Déclarations



Calendrier et campagnes de déclaration



Webinaire 1
10 et 15 juillet

Début septembre 2025

Mise en production v1.1 (développée pour fin juillet) : mise en place des fonctionnalités de calcul des soutiens (y compris régularisation des soutiens provisoires S1 2024), contrôle et téléchargement des pro-forma

Février 2026

Ouverture de la campagne de déclaration du S1-2025 (4 filières)

10 juillet 2025

Ouverture DECLAREO v1.0

Ouverture de la campagne de déclaration :
. S1-2024 (4 filières)

Possibilité de saisir les tonnages en financier et leur bilan matière + chargement des justificatifs



Webinaire 2
4 et 16
septembre

Octobre – Décembre 2025

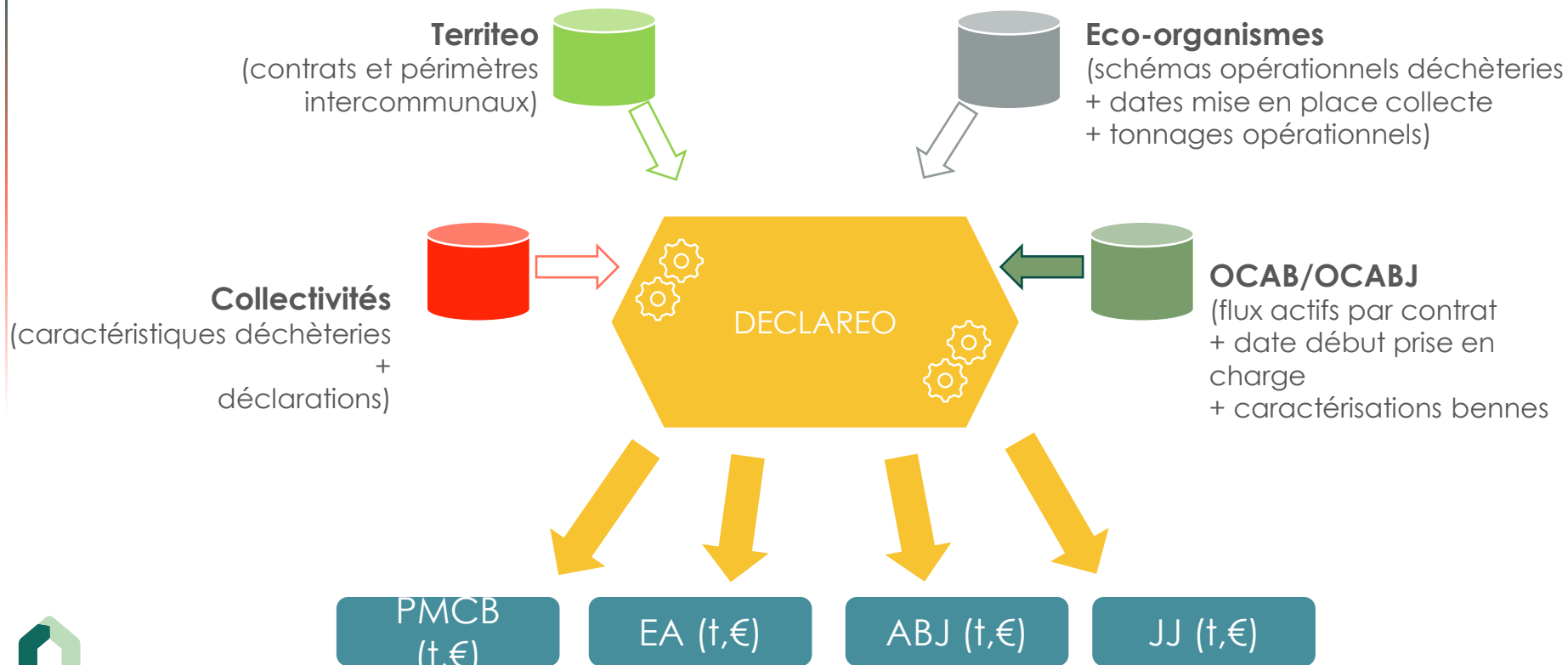
Mise en production v1.2
Validation par filière
Fichier récapitulatif des soutiens(28/10)
Mise en production v1.3
Ouverture des déclarations complémentaires (communication, réemploi, etc.)
Module régularisation

Ouverture de la campagne de déclaration du S2-2024 (4 filières)



DECLAREO

La mécanique derrière l'outil



DECLAREO

Le calcul des soutiens

Déclarations des collectivités

DECLAREO

Flux mono-REP

Tonnages en financier

Barème REP

Flux multi-REP

Tonnages en financier

q_1 % d'EA	x	barème EA
q_2 % de PMCB	x	barème PMCB
q_3 % d'ABJ	x	barème ABJ
q_4 % de JJ	x	barème JJ
100%		

Autres soutiens
(communication, réemploi, etc.)

Actions

Forfaits

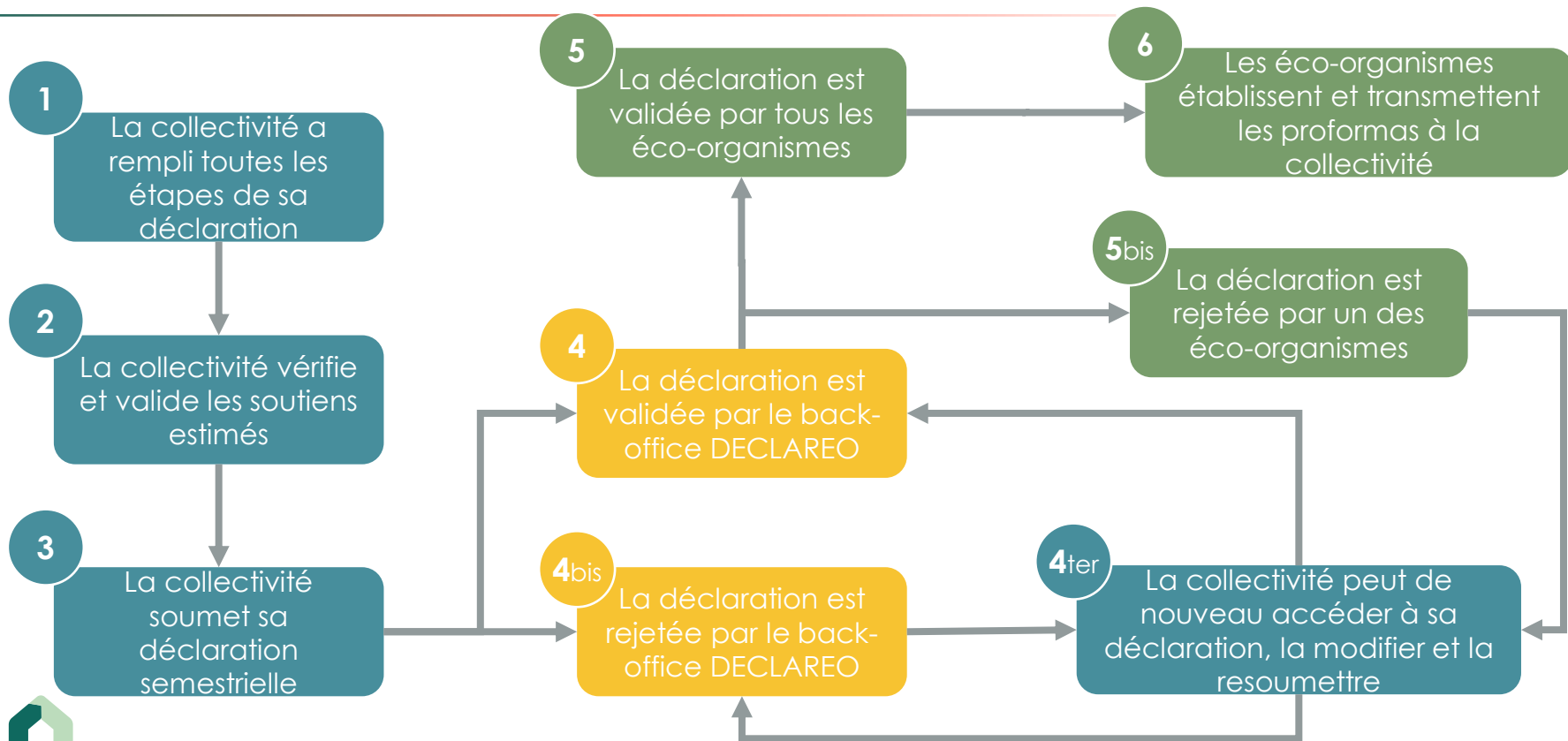
Calculs de soutiens pour les 4 filières

Tonnages opérationnels

SI des éco-organismes

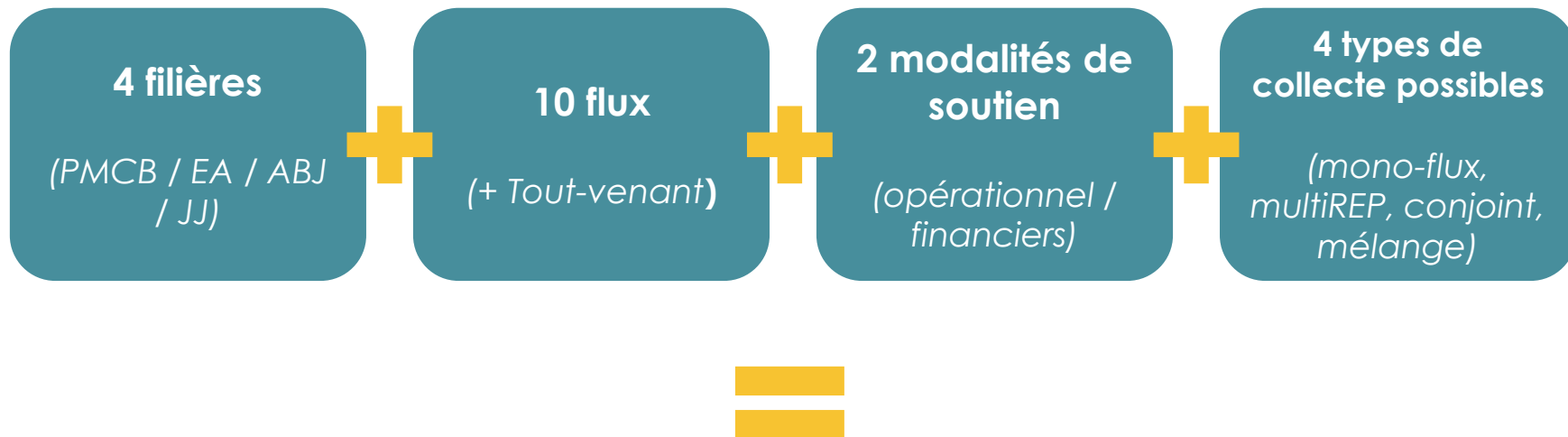


Toutes les étapes d'une déclaration en 1 page



DECLAREO

La mécanique de calcul derrière les soutiens



Plus de 2 000 configurations de prises en charge possibles dans les déchèteries



Le dispositif de support et d'accompagnement

Un support téléphonique



0 806 079 677
(prix d'un appel
local)

9h-12h30 et 14h-17h
du lundi au vendredi

Des guides, tutoriels et une FAQ



DECLAREO

Guide d'aide à
la prise en main



(disponibles à
l'ouverture de
DECLAREO)

Une adresse-mail support



support@declareo.org

Des démonstrations et échanges



Les 4 (présents)
webinaires de
présentation

Webinaires

Replay des webinaires de juillet et septembre



4

Réemploi



Objectifs de réemploi pour Ecomaison



Éléments d'Ameublement

2024 : 54 kT

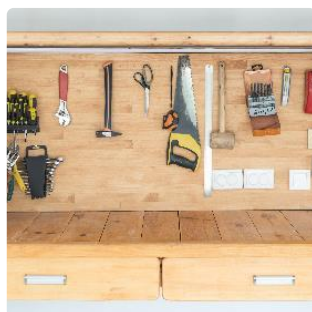
2029 : 99 kT



Jouets

2024 : 7 kT

2027 : 11 kT



Bricolage

2024 : 3,7 kT

2027 : 10 kT



Jardin

2024 : 3 kT

2027 : 8 kT



Bâtiment

2024 : 24 kT

2027 : 52 kT

Partenariats-types réemploi solidaire : 3 volets principaux

1

Services pour accéder à des gisements de qualité :

- **Collecte sur des points permanents**
ex : magasins, zone réemploi déchèterie, centres de regroupement, etc.
- **Collecte sur des points ponctuels ou saisonniers**
ex : écoles à Noël pour les Jouets

2

Soutiens financiers aux activités :

- Soutiens aux **entrées et sorties en réemploi** (vente ou don tracé)
- Soutiens financiers : à la **collecte**, à l'**équipement**, à la **sensibilisation**
- **Aides financières au développement de projets** via des AMI

3

Solutions d'enlèvement des produits non-réemployés :

- Caisses-palettes pour les petits déchets Jouets / ABJ
- Benne 30m3 pour les gros objets, en mélange ou triés bois/hors bois : DEA, Jouets, ABJ
- Carte Pro pour le dépôt gratuit des DEA

3 niveaux d'action pour développer le réemploi solidaire

Une convention-type par filière :

- **Socle de nos partenariats** sur le réemploi solidaire
- **Soutiens aux activités courantes** (fonctionnement).
- **Application homogène** à une diversité d'acteurs engagés

Des conventions-cadres avec les têtes de réseau :

■ Actions de déploiement et de professionnalisation des structures :

- Emmaüs France
- Réseau des Ressourceries
- ESS France et des CRESS
- Rejouons Solidaire (spécialistes Jouets)

Des expérimentations avec des collectifs d'acteurs :

- **Étude-action** sur la collecte multi-flux et multi-canal avec ikos

AMI pour soutenir le développement d'activités :

- La **mise en place ou le renforcement** de la traçabilité
- Des **projets de croissance** et de changement d'échelle
- **L'implantation territoriale** de nouvelles activités de réemploi : création de structure ou logique d'essaimage (les statuts doivent être déposés et les locaux avoir été signés)
- La **création ou le renforcement d'écosystèmes locaux**, notamment par le biais d'expérimentations

Nos soutiens aux acteurs du réemploi de l'ESS

Toutes les informations utiles sur notre site internet



Éléments d'Ameublement	Jeux et Jouets (non EE)	Articles de Bricolage et de Jardin (cat. 3 et 4)	Produits et Matériaux de Construction du Bâtiment (cat. 2)
Barème €/tonne : • 40€/tonne collectée en distribution ou auprès des détenteurs professionnels ou zone réemploi de déchèterie publique. • 30€/tonne collectée via les apports volontaires, la collecte à domicile, la collecte en porte à porte non rémunérée par ailleurs. • 130€/tonne réemployée Soutiens au tri des DEA : • 24,4€/T de DEA remise en mélange • 65€/T de DEA triés bois/hors bois	Forfaits collecte : • Points permanents (magasin, zone réemploi) : 500€/point/an • Points saisonniers : 50€/point/mois Barème €/tonne : • 30€/tonne entrante • 450€/tonne réemployée* • ou 900€/tonne réemployée si activité qualifiée (procédures avancées) * Ce soutien est majoré pour les structures situées dans les DROM-COM : $450\text{€} \times 2,4 = 1080\text{€/tonne}$ réemployée. Forfait équipement : • 500€/an/structure Sous réserve de justificatif d'achat (balance, logiciel, bac, ...)	Forfaits collecte : • Points permanents (magasin, zone réemploi) : 250€/point/an • Points saisonniers : 50€/point/mois Barème €/tonne : • 30€/tonne entrante • 300€/tonne réemployée* * Ce soutien est majoré pour les structures situées dans les DROM-COM : $300\text{€} \times 2,4 = 720\text{€/tonne}$ réemployée. Forfait opération de sensibilisation : • 250€/opération dans la limite de 6 par an. Cumulable avec le forfait collecte ponctuelle.	En cours de déploiement : • Soutien à la prise en charge et à la traçabilité des tonnes déclarées en entrées et en sorties réemploi : 45€/tonne réemployée



Notre cadre d'actions pour soutenir les activités de réemploi

Sensibiliser

Pourquoi donner, où donner, comment donner

- Encourager le don solidaire et l'achat de seconde main par tous et pour tous
- Cartographier les points d'apport et des boutiques solidaires
- Communiquer sur les bonnes pratiques du don



Favoriser l'entrant de qualité

Orienter les gisements vers les acteurs du réemploi solidaire

- Créer des partenariats entre les acteurs de l'écosystème :
 - Metteurs en marché : fabricants et distributeurs (magasins, logisticiens, ...)
 - Collectivités territoriales : zone réemploi, don de produits/équipements
 - Détenteurs professionnels : hôtels, entreprises, chantiers, ...
- Plateforme de l'économie collaborative



Renforcer les capacités

Développer le maillage et les capacités des acteurs : transport (collecte/livraison), surfaces, remise en état

Aides financières à l'amorçage de projets :

- Création de structures
- Développement d'activités
- Écosystème partenarial



Développer les débouchés (vente ou don)

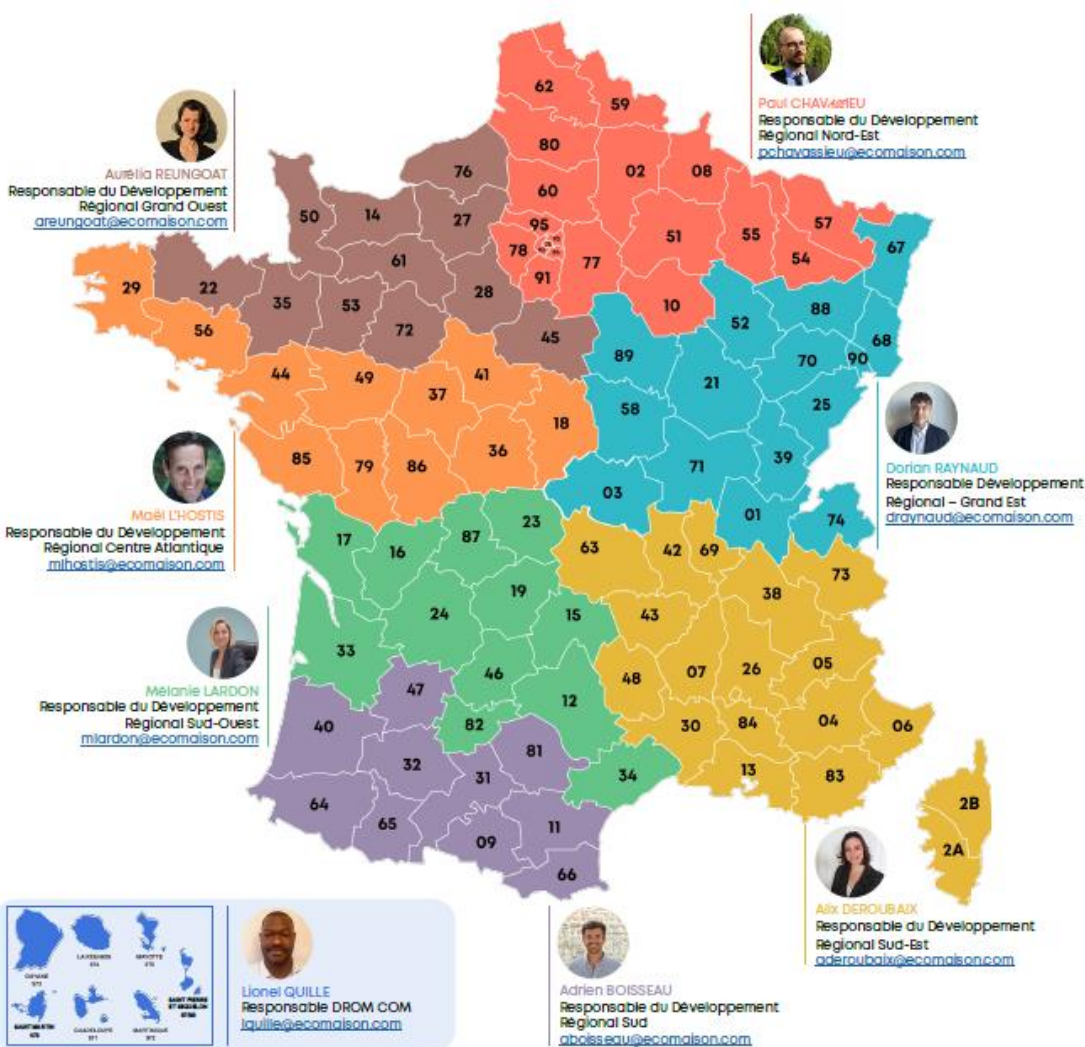
Favoriser le sourcing et l'accès à l'offre en réemploi

- Exposer l'offre à de plus larges publics par le digital : produits premiums/upcyclés ou dernière chance/don
- Favoriser les débouchés massifiés



Faciliter la gestion et la collecte des produits non-réemployés





Contact territorial Pour les ESS et distributeurs

Besoin d'aide ?



Appelez-nous

au **0811 69 68 70**

(Service 0,05€/appel + prix d'un appel local)



Ecrivez-nous à

contact@ecomaison.com

Découvrez tous les documents utiles
sur [l'Extranet](#) dans l'onglet
« Documents »

Ecomaison.com



Merci !